

PROCES-VERBAL
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance N° 05 du 14 juin 2021

Sous la Présidence de M. Claude BEBON, Maire

Conseillers élus : 15 en fonction : 15 présents : 15 représentés : 0

Présents : Mme STURTZER Myriam, M. SCHALCK Marc, Mme LANOIX Gabrielle, adjoints, M. CELKA Christophe, Mme SEIBERT Estelle, M. KLEINCLAUS Raphaël, Mme REYMANN Anne, M. GILGERT Christian, Mme MEHL Véronique, M. LUCK Olivier, Mme BUR Marie-Laure, M. METTER Joseph, Mme GRUBER Roxana et M. SIMON Edmond

N° 2021-35 : Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Monsieur le Maire demande aux Conseillers Municipaux de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance n° 04 du 19 avril 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- adopte à l'unanimité ce procès-verbal.

N° 2021-36 : Taxe d'aménagement pour les terrains du futur lotissement à Neubourg

Le taux communal de la taxe d'aménagement est actuellement de 3%, et ce depuis le 1^{er} janvier 2016. Le montant de cette taxe est calculé selon la formule suivante :

Surface de construction ou aménagement x valeur forfaitaire (767 € au m² en 2021) x taux fixé par la collectivité.

sachant que pour notre commune, les abris de jardin soumis à DP (déclaration préalable) sont exonérés de cette taxe.

Monsieur le Maire rappelle, le projet de création d'une nouvelle tranche de lotissement à la sortie de Neubourg en direction de Schweighouse sur Moder, dans la zone IAUB, sur les parcelles cadastrées section 32 n° 102, 103,104,105,170,171,172,173 .

Il propose d'appliquer une taxe d'aménagement de 5% pour les terrains de ce futur lotissement à Neubourg.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

décide de porter le taux de la taxe d'aménagement à 5% pour les terrains du futur lotissement à Neubourg soit les terrains sur les parcelles cadastrées section 32 n° 102, 103,104,105,170,171,172,173.



N° 2021-37 : Subvention exceptionnelle à l'association « les P'tits Culs Poilus »

Sur proposition du Maire et après discussion, le Conseil Municipal décide d'attribuer, une subvention à l'Association « les P'tits Culs Poilus » à hauteur de 500,- €.

- charge Monsieur le Maire de faire émettre le mandat en question
- La dépense sera imputée au compte 6574 de l'exercice 2021.

N° 2021-38 : Financement de l'extension du réseau d'assainissement rue du Cimetière

Vu les éléments techniques et financiers relatifs à l'extension du réseau d'assainissement transmis par le SDEA en date du 04 /06 /2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide la réalisation, dans la rue du cimetière, des travaux d'extension du réseau d'assainissement sur une longueur de 180 mètres pour un montant H.T. estimé de 48 000,00 €, dans le cadre de sa compétence urbanistique.
- demande l'exécution de ces travaux par le SDEA dans le cadre de ses compétences transférées.
- s'engage à payer au SDEA les travaux, y compris, le cas échéant, les contrôles et essais y afférents ainsi que les honoraires de maîtrise d'oeuvre, après achèvement des travaux ou par acomptes successifs au fur et à mesure de l'avancement de ces derniers, dès envoi des avis de sommes à payer, au profit du SDEA par virement à la :
Trésorerie du SDEA - N° de RIB 00806 G675000 0000 45
- les crédits nécessaires ont été inscrits au compte 2151 du budget Primitif de l'exercice 2021.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation et au financement de l'opération (conventions, demande de travaux, arrêtés de circulation...).

N° 2021-39 : Actualisation de la mise à disposition de personnel entre la CAH et la commune

Monsieur le Maire informe les Conseillers qu'il convient de modifier l'article 1 de la convention de mise à disposition de personnel déjà existante entre la CAH et la commune de Dauendorf, en :

- intégrant un agent du cadre d'emplois des adjoints techniques à hauteur de 100% de son temps de travail, à compter du 5 mai 2021 ;
- transformant un poste du cadre d'emplois des adjoints techniques mis à disposition à 100% en un poste du cadre d'emplois des agents de maîtrise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'approuver, à l'unanimité, la nouvelle convention de mise à disposition de personnel conclue entre la CAH et la commune de Dauendorf, telle qu'annexée,
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et à prendre toute décision afférente à son application.

Délibérations rendues exécutoires le 14 juin 2021

Transmises à la Sous-Préfecture le 15 juin 2021

Publiées le 15 juin 2021

Le Maire

